ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

héroïne

Question au Gouvernement n° 1145

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène Aubert.
Mme Marie-Hélène Aubert. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.
Toutes celles et tous ceux, dont nous sommes, qui soutiennent depuis de longues années le combat de Mme Aung San Suu Kyi pour la démocratie en Birmanie, ont été stupéfaits d'apprendre que se tiendra prochainement à Rangoon une conférence internationale sur l'héroïne, organisée par Interpol. En effet, il apparaît de plus en plus clairement que la junte de Rangoon est une narcodictature et que 60 % de l'héroïne circulant sur le globe provient de ce pays dont le blanchiment de l'argent sale est de loin la première activité financière. Le régime birman est, par ailleurs, régulièrement condamné pour ses graves violations des droits de l'homme et cela lui vaut d'être boycotté par la plupart des hauts responsables occidentaux. Pourquoi n'en est-il pas de même des fonctionnaires de police et des responsables d'Interpol ? La tenue de cette conférence ne revient-elle pas à blanchir la dictature qui enferme la Birmanie dans la misère ?
D'ores et déjà, sous la pression des ONG et des parlementaires, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, puis, plus récemment, les Etats-Unis ont protesté et ont renoncé à se rendre à Rangoon. Le Parlement belge a adopté, le 8 février dernier, une résolution très ferme à ce sujet. La France, quant à elle, est restée muette jusqu'à maintenant. Serait-elle plus indulgente ou plus hésitante sur le sujet, soucieuse, peut-être, de protéger les investissements des entreprises françaises dans ce pays ?
Monsieur le ministre, quelle est la position française sur la tenue de cette conférence ? Si celle-ci était maintenue, la France a-t-elle l'intention d'y envoyer une délégation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)
M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.
M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Madame la députée, la décision que vous évoquez a été prise par Interpol et la France n'y a pas pris part. Notons seulement que cette organisation se réunit souvent dans les zones qui sont particulièrement concernées par ces questions.
Toujours est-il que, compte tenu du contexte particulier que connaît la Birmanie et de la situation politique que vous rappeliez, M. le ministre de l'intérieur et moi-même avons décidé qu'il n'y aurait pas de délégation française à cette conférence. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)
Mais il va sans dire qu'Interpol est une organisation plus nécessaire que jamais, et que nous continuerons à travailler activement avec elle et à coordonner notre action avec les pays concernés, notamment dans la lutte contre ces fléaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : Mme Marie-Hélène Aubert
Circonscription : Eure-et-Loir (4e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question au Gouvernement

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QG1145

Numéro de la question : 1145
Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 février 1999, page 1446
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 février 1999